



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 FEVRIER 2013

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - GRAVIER François - FACON Christian - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - RITTAUD Nathalie - BILLOIR Julien - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - TEYSSIER Yannick.

Absents excusés : PIEPER Anne - BREIT Magali - BENI Elodie - CANTEL Sébastien

Procurations : RATEL Chantal à GRAVIER François - THOMAS Louis à MASOCH Gérard - LETT Xavier à RAFFIN Jean-Claude - BOTTE Géraldine à LAGLERA Dora - LANFREY Claudine à DEBERNARDI Bernard.

Monsieur Julien BILLOIR a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par les affaires communales suivantes :

- adhésion de la ville de Modane à l'association Maurienne Tourisme (pour le compte du Muséobar)
- création d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet
- convention de mise à disposition d'un agent non titulaire (intervenant musical) au profit de la communauté de communes de La Norma

Avis favorable de l'assemblée communale.

=====

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2013.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2013 :

- maintien des taux de la fiscalité directe locale votés en 2012
- maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une augmentation limitée à 2%
- estimation prudente de l'évolution des recettes plus particulièrement des dotations de l'Etat mais également des concours des différents échelons d'administration locale
- amélioration de la capacité d'autofinancement afin de limiter le recours au financement bancaire

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE D'ACCUEIL – REMISE DES CLEFS DE L'OFFICE DE TOURISME A VALFREJUS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des actions financées par la Région Rhône-Alpes, au titre du nouveau contrat stations durables de moyenne montagne figure notamment celle relative à la création d'un espace d'accueil / remise des clefs pour l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus.

Après avoir acté l'acquisition des locaux correspondants d'une contenance totale de 98m², le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de l'espace d'accueil/remise des clés de l'Office de Tourisme à Valfréjus ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à 75 000 € Hors Taxes.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Régional Rhône Alpes dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

4. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT ET DE SEJOUR A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Conformément à l'article R.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais d'un montant de 236 € engagés par Madame Géraldine BOTTE, Conseillère Municipale déléguée à la culture et au patrimoine, à l'occasion du déplacement du 17 au 20 mai 2012 d'une délégation modanaise à Ohmden, ville jumelée avec Modane.

5. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : SOLLICITATION DE L'APPUI TECHNIQUE DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AFFERENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de recourir au Syndicat du Pays de Maurienne pour la révision du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif est estimé à 1 375 €.

6. PROJET DE MISE EN VENTE D'UN APPARTEMENT DU CCAS DE MODANE DANS L'IMMEUBLE EN COPROPRIETE SIS 29 ET 31 RUE JULES FERRY

Conformément à l'article L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis préalable du Conseil Municipal doit être obtenu pour un changement d'affectation des biens immobiliers ou mobiliers propriété du CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de vente de l'appartement de la copropriété 29 et 31 rue Jules Ferry à Modane représentant les lots 27, 28, 15 et 42.

7. ADHESION DE LA VILLE DE MODANE A L'ASSOCIATION MAURIENNE TOURISME (POUR LE COMPTE DU MUSEOBAR)

Le réseau des Musées de Maurienne est désormais animé par l'association Maurienne Tourisme issue du rapprochement entre le pôle tourisme du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) et le Comité des Stations de Maurienne.

Pour intégrer ledit réseau, chaque musée doit adhérer à l'association Maurienne Tourisme.

Dans la mesure où le Muséobar n'a pas d'autonomie juridique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la ville de Modane à Maurienne Tourisme moyennant une cotisation provisionnelle 2013 de 150 €.

8. CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Afin de rationaliser d'une part l'organisation et la concrétisation des travaux communaux programmés à Valfréjus, d'autre part, l'intervention des différents services municipaux sur site et enfin suivre le programme d'investissement du Syndicat Mixte Thabor Vanoise, autorité organisatrice des remontées mécaniques de Valfréjus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet et modifie le tableau des effectifs en ce sens.

Cet emploi peut être pourvu par la voie statutaire ou contractuelle.

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT NON TITULAIRE (INTERVENANT MUSICAL) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA NORMA

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de Monsieur RIBAUCOUP, intervenant musical, pour une période totale de 40 heures, à intervenir avec la communauté de communes de La Norma.

Cette mise à disposition est prévue du 1^{er} mars au 5 juillet 2013.

10. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte de la délégation qui lui a été consentie pour la passation des marchés publics à procédure adaptée :

➤ **Assurance Dommages aux biens et risques annexes :**

Marché attribué au Cabinet Assurances des Vallées / MMA, pour un montant de **12 012,56 € TTC**

➤ **Assurance Responsabilité civile et risques annexes :**

Marché attribué au Cabinet Assurances des Vallées / MMA / DAS, pour un montant de **9 414,90 € TTC**

➤ **Assurance Flotte automobile et risques annexes :**

Marché attribué à GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne, pour un montant de **7 248,02 € TTC**

➤ **Assurance Protection juridique des agents et des élus :**

Marché attribué au Cabinet Assurances des Vallées / DAS, pour un montant de **450 € TTC**

Monsieur Christian FACON, conseiller délégué aux cérémonies, fait part de l'officialisation de la cérémonie commémorative du cessez le feu de la guerre d'Algérie. Au plan communal, cette cérémonie se tiendra aux monuments aux morts de Modane le 19 mars prochain, à 18h30.

Madame Sabine CHEVALLIER, Adjointe aux affaires sociales, fait le point sur la réforme des rythmes scolaires. Elle rappelle qu'un décret sur ce sujet a été publié le 26 janvier 2013, décret qui acte le passage à la semaine de quatre jours et demi, avec le mercredi matin (dérogation possible pour le samedi matin). Le même texte

réglementaire confirme la possibilité pour le Maire, après délibération, de demander au Directeur Académique, au plus tard le 31 mars, le report de la réforme en 2014.

Madame CHEVALLIER, indique que la ville de Modane s'oriente vers un report de cette réforme en 2014 qui impacte de surcroît, la question des transports scolaires. A ce titre, le Conseil Général de la Savoie compétent juridiquement en matière d'organisation et de financement des transports scolaires a été préalablement saisi pour avis.

Elle précise par ailleurs que le fonds d'aide de 250 millions d'euros mis en place à cette occasion n'est pas pérennisé alors que les dépenses induites par la réforme seront durables.

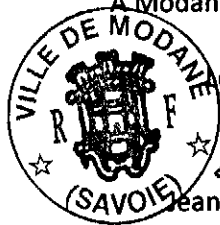
Préalablement à la délibération qui sera prise par le Conseil Municipal au mois de mars, cette réforme des rythmes scolaires figure à l'ordre du jour du prochain conseil d'école de l'école élémentaire à l'occasion duquel sera évoquée la mise sur pied du projet éducatif territorial, autre pilier majeur de cette réforme.

Monsieur Thierry THEOLIER, Adjoint aux finances, précise que le coût annuel de cette réforme a été estimé à 150 € par élève.

Madame CHEVALLIER conclut le débat sur ce sujet en mentionnant que de fait, des contraintes organisationnelles s'ajoutent aux contraintes budgétaires et qu'ainsi, le report en 2014 de la réforme des rythmes scolaires sera donc sollicité au plan modanais.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21H45.

A Modane, le 05 mars 2013



Maire,
Jean-Claude RAFFIN

